

représente tous les crédits qui n'ont jamais modifié le compte budgétaire et qu'on est autorisé à radier. Le montant de \$44,000 représente donc en effet quelque chose qu'il faut radier par passation au compte des dépenses, et cela s'est produit au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le sénateur Benidickson: En réponse au sénateur Everett vous deviez expliquer ce qu'on pourrait appeler une exonération d'impôts ou l'absence d'une occasion de recouvrer.

M. Cloutier: C'est juste.

Le sénateur Benidickson: Et au sujet de certains montants vous deviez nous donner des détails au sujet de ce \$15 millions.

M. Cloutier: C'est juste.

Le sénateur Everett: Monsieur le président, voici la dernière question que j'ai à poser et je serai très bref. A la page 31, sous la rubrique «Industrie», on peut lire «prêts conformément au programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique», un montant de \$2 millions, plus une explication des buts de ces prêts. Pouvez-vous me dire s'il s'agit d'une caisse renouvelable?

M. Cloutier: Non.

Le sénateur Everett: Ce n'est pas une caisse renouvelable?

M. Cloutier: Ce n'est pas une caisse renouvelable. Ce \$2 millions sera dépensé en montants jusqu'à concurrence de \$2 millions.

Le sénateur Everett: Si le Ministère ne dépense pas ce montant de \$2 millions, sera-t-il versé au Fonds du revenu consolidé?

M. Cloutier: Ce montant ne sortira pas du Fonds du revenu consolidé avant d'être dépensé.

Le sénateur Everett: C'est bien cela. De toute façon, vous n'établissez pas une caisse renouvelable.

M. Cloutier: Non, monsieur.

Le sénateur Everett: Nous le faisons dans le cas de certaines de ces affectations.

M. Cloutier: Lorsqu'on le fait le texte est bien spécifique là-dessus.

Le sénateur Everett: Merci.

M. Cloutier: Par exemple, si vous vous reportez au haut de la page et sous la rubrique «Affaires extérieures» le crédit a pour objet «d'accroître... le montant qui pourra

être porté», ce qui est une caisse renouvelable.

Le sénateur Everett: Oui, puis le crédit pour les vêtements des agents de la Gendarmerie royale.

M. Cloutier: Exactement.

Le sénateur Everett: Je comprends. Je suppose qu'il me faudra vérifier avec le ministère de l'Industrie pour voir jusqu'à quel point cela a réussi. Le Conseil du Trésor ne serait pas au courant de cela.

M. Cloutier: De ce programme?

Le sénateur Everett: Oui.

M. Cloutier: Ce programme ne peut commencer avant que le budget supplémentaire soit voté.

Le sénateur Everett: Mais ne s'agit-il pas ici d'un programme qui fonctionne depuis quelque temps?

M. Cloutier: Pas le côté «prêts» du programme.

Le sénateur Benidickson: Ce sont de nouveaux prêts conformément au programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique.

M. Cloutier: C'est juste. Ceux-là sont de nouveaux prêts.

Le président: Je n'ai plus qu'une question à poser, monsieur Cloutier. Il n'y a pas ici de crédits relatifs à l'Expo.

M. Cloutier: Non, monsieur.

Le président: Y a-t-il une raison à cela? Est-ce parce que les arrangements définitifs ne sont pas encore terminés?

M. Cloutier: C'est ce que je crois savoir, monsieur.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Benidickson: Le déficit de l'Expo figurera-t-il au budget de 1968-1969?

M. Cloutier: Autant que je sache le Cabinet n'y a pas encore songé.

Le président: Honorables sénateurs, si vous n'avez pas d'autres questions je désire en votre nom remercier M. Cloutier et M. Glashan des renseignements qu'ils ont présentés, aussi de toutes les réponses qu'ils ont bien voulu donner à vos questions. Je crois que nous avons eu ce matin une réunion très fructueuse et je vous remercie.

Le comité s'ajourne.